

## Bilan FPC ASSC 1<sup>re</sup> volée

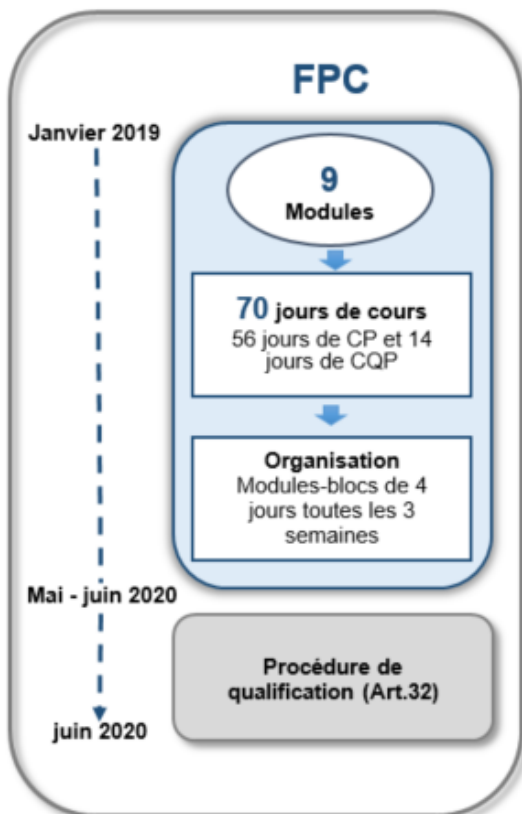
### 1 Genèse de la FPC ASSC

En 2014, plus de 400'000 personnes ne disposaient encore d'aucun diplôme professionnel en Suisse. Dans une volonté de développer l'accès à la formation et de renforcer le soutien à la certification des acquis professionnels, la confédération a alloué des fonds au canton de Vaud qui ont permis de développer la **formation professionnelle condensée (FPC)** pour le métier d'assistant-e en soins et santé communautaire (ASSC).

Par ailleurs, le changement d'ordonnance des ASSC en 2017, a entraîné la suppression du plan de formation initiale raccourcie (FIR). Ce dispositif permettait aux adultes âgés de au minimum 22 ans et au bénéfice d'une expérience professionnelle dans le domaine des soins, d'effectuer le CFC d'ASSC en deux ans. Cependant, la FIR présentait un certain nombre de désavantages, notamment celui de la rupture des contrats de travail.

C'est au travers de la volonté d'augmenter le nombre de titres professionnels en Suisse et de la nécessité de remplacer le dispositif de la FIR que la FPC d'ASSC a vu le jour. La DGEP, l'OrTra et l'ESSC ont donc collaboré afin de mettre en place un nouveau dispositif, spécialement conçu pour les adultes et permettant le maintien du contrat de travail.

### 2 Déroulement de la FPC



Ce dispositif est une préparation condensée à la procédure de qualification selon l'art. 32 OFPr. Les conditions requises pour se présenter à cette procédure sont : 5 ans d'expérience professionnelle, dont 3 ans équivalent temps plein dans le domaine des soins, au moment de passer l'examen.

Le dispositif consiste en 9 modules, répartis en 70 journées de cours, dont 56 de cours professionnels (CP) et 14 de cours questionnant la pratique (CQP) et est organisé en modules-blocs de 4 jours toutes les 3 semaines.

Les méthodes pédagogiques de la FPC reposent sur les principes de la formation pour adultes. Il y a ainsi lieu de favoriser l'implication des apprenants dans leur processus d'apprentissage, de mobiliser leur expérience existante et d'encourager leurs échanges d'expérience. Un accompagnement individuel est également présent tout au long de la formation.

Les cours professionnels et les cours questionnant la pratique sont imbriqués de manière à ce que les compétences et les expériences de chacun soient prises en compte.

### 3 Quelques chiffres

La première volée de la formation professionnelle condensée (FPC) ASSC, composée de deux classes de 20 candidat·e·s, a démarré les cours de culture générale en août 2018 et les cours professionnels et questionnant la pratique en janvier 2019 et s'est présentée à la procédure de qualification en 2020.

Le taux de réussite pour cette première volée a atteint les 100%. Seul·e·s deux candidat·e·s ont abandonné la formation pour des raisons de rupture de contrat avec leur employeur.

**40** candidat·e·s  
**38** CFC obtenus  
**2** abandons

### 4 Ce qui a été apprécié

Afin de s'assurer que le dispositif permette aux candidat·e·s de se préparer au mieux à la procédure de qualification, l'ESSC et l'OrTra ont mis en place un dispositif d'évaluation qui a été soumis aux employeurs concernés, aux intervenant·e·s et aux apprenant·e·s. Dans l'ensemble, la FPC a été appréciée par la plupart des acteurs concernés. Ces derniers ont relevé les aspects positifs suivants :

- Le **maintien du contrat de travail** et de l'activité professionnelle
- La durée **raccourcie**
- La prise en compte des **expériences** de chacun
- Les possibilités d'**évolution professionnelle**
- Les **méthodes d'enseignement** spécifiques aux adultes
- La **responsabilisation** des apprenant·e·s

### 5 En bref

Victime de son succès, l'Etat de Vaud, l'ESSC et l'OrTra ont dû ouvrir une troisième classe pour les deuxièmes et troisièmes volées. Le dispositif accueille désormais chaque année 60 nouveaux candidat·e·s et continue de parfaire ses enseignements et son accompagnement afin de préparer les apprenant·e·s à la procédure de qualification selon l'art. 32 OFPr.

